



**Chambre de commerce internationale**

*L'organisation mondiale des entreprises*

## Déclaration de politique générale

### Recommandations d'ICC sur le commerce et le changement climatique<sup>1</sup>

*Rédigé par la Commission des politiques du commerce et de l'investissement et la Commission de l'environnement et de l'énergie*

Le changement climatique est un problème mondial qui exige une solution mondiale. La communauté économique internationale est convaincue que le changement climatique est l'un des principaux défis de notre époque et qu'il doit être géré parallèlement à la satisfaction de besoins énergétiques croissants et à la réalisation d'un développement durable et d'une croissance économique. Compte tenu du nombre et de la diversité des conséquences et de l'interdépendance des solutions requises, des efforts coopératifs seront essentiels pour trouver le moyen de progresser. La meilleure voie à suivre est celle d'un accord mondial pour l'après 2012 qui intègre tous les grands pays émetteurs dans un cadre à long terme répondant efficacement et coopérativement aux risques liés au changement climatique et qui fonctionne dans le contexte de marchés ouverts et de règles commerciales.

En tant qu'organisation mondiale des entreprises et porte-parole reconnu de tous les secteurs économiques de toutes les régions, la Chambre de commerce internationale (ICC) est fermement convaincue que la croissance économique et le libre-échange offrent les conditions les plus favorables au traitement de problèmes environnementaux clés tels que le changement climatique. Mais si de bonnes politiques commerciales peuvent renforcer la réaction mondiale au changement climatique, de mauvaises peuvent aussi l'affaiblir.

La crise financière mondiale a mis en lumière la nécessité de travailler efficacement et coopérativement à l'élaboration des facteurs politiques et financiers nécessaires pour découpler les impacts environnementaux de la croissance économique, assurer l'approvisionnement et la sécurité énergétiques et façonner pour l'avenir une économie mondiale à faible taux de carbone. Il est urgent d'agir et, si la crise crée de nouveaux problèmes, elle souligne aussi combien il est important de rechercher des possibilités d'action performantes en termes de coût.

Dans ce contexte, ICC est préoccupée par le projet de certains pays d'appliquer des mesures commerciales unilatérales afin de répondre aux préoccupations nées des différences entre les politiques nationales en matière de climat. ICC ne pense pas que cette approche puisse améliorer la compétitivité à long terme des entreprises des pays qui la mettraient en œuvre. Plus fondamentalement, de telles mesures risquent de saper le système commercial multilatéral fondé sur des règles qui est essentiel à la diffusion rapide de technologies favorables au climat.

---

<sup>1</sup> ICC France n'approuve pas la présente déclaration.

**Chambre de commerce internationale**

38 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

Téléphone +33 (0)1 49 53 28 28 Télécopieur +33 (0)1 49 53 28 59

Courriel [icc@iccwbo.org](mailto:icc@iccwbo.org) Site internet [www.iccwbo.org](http://www.iccwbo.org)



## Déclaration de politique générale

### **ICC recommande que tous les États :**

- refusent et évitent de recourir à des mesures commerciales unilatérales dans le cadre de politiques de lutte contre le changement climatique;
- veillent à l'alignement et à l'intercompatibilité de leurs politiques climatiques et commerciales en élaborant en matière de changement climatique des politiques qui encouragent le développement durable tout en préservant un système commercial multilatéral ouvert et non discriminatoire et en garantissant l'intégrité des disciplines de l'OMC;
- éliminent les obstacles commerciaux aux biens et aux services environnementaux;
- assurent une protection efficace des droits de propriété intellectuelle afin de faciliter la diffusion de technologies propres et d'encourager l'innovation; et
- coopèrent, y compris avec les entreprises et la société civile, afin de parvenir à un accord sur un cadre mondial efficace pour l'après 2012 qui intègre tous les grands émetteurs dans l'objectif de relever le défi du changement climatique sous l'égide de la CCNUCC et qui fonctionne en harmonie avec les règles de l'OMC et le système commercial multilatéral.

### **Introduction**

La libéralisation commerciale multilatérale et le système commercial multilatéral fondé sur des règles ont joué un rôle irremplaçable, au cours des 60 dernières années, dans l'amélioration du niveau de vie dans le monde, dans la création d'emplois et dans l'élargissement du choix des consommateurs. Ils ont aussi énormément contribué à tenir en échec les forces toujours présentes du protectionnisme. Afin de préserver les progrès accomplis, les pouvoirs publics devraient se concentrer sur les moyens de profiter de tous les avantages conjugués d'un renforcement du système commercial multilatéral fondé sur des règles et d'un nouveau cadre mondial pour combattre le changement climatique, efficace, à long terme et intégrant tous les grands pays émetteurs. Les États ne devraient pas se laisser distraire de cette tâche capitale par des mesures frontalières qui saperaient la coopération intergouvernementale et nuiraient au commerce international.

En réponse à des pressions politiques et économiques urgentes et délicates, des propositions fondées sur des mesures commerciales unilatérales ont été avancées. Elles ambitionnent de créer un « terrain de jeu égal » pour les industries nationales visées par des politiques climatiques en ciblant leurs concurrents étrangers qui y échappent afin de tenter de les obliger à supporter une partie du coût de ces politiques. Ces propositions sont motivées par le souhait de compenser ce qui est perçu comme un avantage concurrentiel pour les industries de pays soumis à un moindre niveau de contraintes en matière de lutte contre le changement climatique, que cela découle de politiques climatiques internationales, régionales ou nationales. Les gouvernants se déclarent également préoccupés par la délocalisation d'industries à fort coefficient énergétique – phénomène souvent qualifié de « fuite de carbone » – et estiment de ce fait que de telles mesures sont nécessaires pour préserver l'intégrité environnementale des systèmes nationaux / régionaux. ICC considère que ces problèmes peuvent être réglés par d'autres moyens, dans le cadre d'une synergie commerce-climat.



## Déclaration de politique générale

### **Point de vue sur l'éventuelle utilisation dans la politique climatique de mesures commerciales unilatérales**

**Risque de guerre commerciale** – Des obstacles commerciaux unilatéraux affaibliraient gravement le système commercial multilatéral. Ils risqueraient d'inciter le pays visé à augmenter ses obstacles tarifaires et non tarifaires, par rétorsion à l'encontre de mesures unilatérales d'un partenaire commercial – risquant ainsi une « guerre commerciale » alors que la situation précaire de l'économie mondiale mine déjà la confiance des entreprises et des consommateurs.

**Conséquences négatives de mesures commerciales unilatérales** – Un scénario de ce type aurait pour seul résultat d'entraver la croissance économique pourtant indispensable au développement de la protection de l'environnement. Les obstacles commerciaux empêcheraient sans doute aussi la mise en place de solutions coopératives à long terme stimulant le déploiement des technologies et des investissements nécessaires pour combattre le changement climatique. Des échanges commerciaux renforcés et l'amélioration générale du bien-être économique des pays qui en résulterait sont un moyen plus efficace de lutter contre le changement climatique que l'imposition de restrictions au commerce.

ICC ne pense pas que des mesures commerciales unilatérales puissent contribuer à protéger le climat ou à améliorer la compétitivité à long terme des entreprises des pays qui les imposent. Prises au nom du changement climatique, elles risquent au contraire de réduire sérieusement les chances de parvenir à un consensus mondial sur la lutte contre ce changement après 2012.

**Incompatibilité avec la CCNUCC et avec d'autres accords internationaux** – Ni la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques ni le Protocole de Kyoto n'appellent à utiliser comme moyen d'application des mesures commerciales. Le Protocole de Kyoto est non seulement exempt de dispositions prévoyant des mesures commerciales, mais il exige explicitement des parties qu'elles appliquent ses politiques de manière à réduire au minimum leurs effets négatifs sur le commerce international. Les mesures commerciales unilatérales sont par conséquent contraires à l'esprit de la CCNUCC.

On peut aussi se demander si des mesures commerciales unilatérales sont compatibles avec l'OMC. Ce sera certes la teneur de ces mesures qui déterminera, au bout du compte, si elles sont conformes au droit commercial multilatéral, mais il semble peu probable que l'OMC accepte de déroger à ses principes fondamentaux ou soutienne des restrictions commerciales visant des importations dans le but d'exiger qu'un pays exportateur modifie sa politique en matière de changement climatique. Certains observateurs estiment cependant que la jurisprudence récente de l'Organe de règlement des différends de l'OMC relativement à des affaires liées à des interdictions ou à des taxes commerciales unilatérales destinées à protéger le « bien commun mondial » pourrait augmenter la probabilité de voir des restrictions commerciales liées au changement climatique, fondées par ex. sur des mesures visant les procédés et méthodes de production non liés aux produits, être jugées dans certaines circonstances compatibles avec les disciplines de l'OMC. ICC, pour sa part, est fermement



## Déclaration de politique générale

convaincue que pour être efficace, la politique climatique mondiale doit préserver un système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire et fondé sur des règles, ainsi que l'intégrité des principes et des règles de l'OMC. ICC accorde une importance primordiale au respect du principe de l'OMC de non discrimination dans les échanges commerciaux, que ce soit selon les pays, les types de produits ou la manière dont ces derniers sont fabriqués.

Il faut enfin rappeler que le principe 12 de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement énonce : « Les États devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement. *Les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux. Toute action unilatérale visant à résoudre les grands problèmes écologiques au-delà de la juridiction du pays importateur devrait être évitée.* Les mesures de lutte contre les problèmes écologiques transfrontières ou mondiaux devraient, autant que possible, être fondées sur un consensus international. » [Italiques ajoutés.]

**Manque d'efficacité** – Les mesures commerciales unilatérales sont souvent considérées comme un moyen d'assurer l'égalité des chances sur le marché intérieur du producteur. L'une de leurs grandes faiblesses est cependant que la neutralité des conditions de concurrence ne sera aucunement acquise en ce qui concerne l'exportation de marchandises du pays producteur vers les marchés de pays tiers. À titre d'exemple, si l'on établit un terrain de jeu égal dans un secteur (par ex. l'acier), les distorsions de la concurrence se déplaceront en aval vers d'autres secteurs (par ex. la construction automobile). Il se peut en outre que les courants d'échanges se réorientent simplement de manière à fournir les produits concernés depuis des pays ayant adopté des mesures climatiques énergiques, ce qui n'aura guère d'effet sur les pays visés.

Les gouvernants devraient aussi songer à la faisabilité administrative de ces mesures. En ce qui concerne la base de calcul des tarifs d'importation, la difficulté de trouver des données et des statistiques fiables permettant de mesurer le contenu en carbone de différents produits fabriqués dans un grand nombre de pays tiers ne saurait être surestimée.

### **Synergie des politiques en matière de climat et de libre-échange**

ICC est fermement convaincue qu'il n'y a aucun conflit inhérent entre la lutte contre le changement climatique et le maintien d'un système commercial multilatéral ouvert et non discriminatoire. Il y a au contraire des synergies que la communauté internationale devrait chercher à favoriser.

**Synergie** – Encourager l'alignement et l'intercompatibilité des politiques climatiques et des règles commerciales multilatérales permettra aux pouvoirs publics de tirer plus pleinement parti des effets bénéfiques de la libéralisation du commerce, tant sur le développement



## Déclaration de politique générale

économique que sur la protection de l'environnement. La croissance économique génère les ressources dont les pays ont besoin pour s'attaquer aux risques du changement climatique et ouvre la possibilité d'investir dans le développement et le déploiement de technologies propres.

En décembre 2007, des ministres du commerce venus du monde entier se sont réunis à la 13<sup>e</sup> Conférence des parties de la CCNUCC, à Bali, afin de mettre clairement en lumière le lien entre ces deux questions et de débattre de solutions « gagnant-gagnant » pour les instruments commerciaux et climatiques. ICC se félicite de ces interactions coopératives et encourage les pouvoirs publics à travailler avec la communauté économique mondiale à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures susceptibles de lutter contre le changement climatique et de renforcer la libéralisation du commerce. Certains membres de l'OMC ont proposé, dans le contexte des négociations du cycle de Doha, de réduire ou d'éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires sur les produits et les services environnementaux. ICC soutient cette approche, qu'elle considère comme un exemple majeur de la manière dont le système commercial peut servir à favoriser le déploiement accru d'options technologiques permettant d'améliorer l'environnement et de combattre le changement climatique.

***Diffusion rapide de technologies propres***<sup>2</sup> – Afin de faciliter la diffusion des technologies et l'innovation en vue d'en développer de nouvelles, un cadre et un environnement favorables sont essentiels, avec notamment une protection efficace des droits de propriété intellectuelle. La libéralisation du commerce est indispensable à la diffusion et au déploiement de technologies favorables au climat, en particulier dans les pays en développement. Le commerce international et la croissance économique qu'il génère continueront en effet à encourager le développement de technologies propres ainsi que leur déploiement et leur diffusion partout dans le monde. Une évolution positive du système commercial multilatéral contribuera à l'efficacité des politiques de lutte contre le changement climatique.

***Coopérer au plan international afin d'encourager l'investissement et la diffusion de technologies améliorant le rendement énergétique*** – Les technologies existantes peuvent permettre à l'échelle mondiale des gains d'efficacité significatifs dans de nombreux secteurs. Des politiques visant à soutenir la diffusion des technologies existantes, une harmonisation accrue des objectifs politiques des gouvernements nationaux, une meilleure compatibilité entre les technologies et entre les systèmes, une généralisation de technologies de l'information et de la communication innovantes et abordables, des partenariats public-privé, des investissements et un déploiement technologique sont tous essentiels non seulement pour assurer une réduction mondiale des émissions mais aussi pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois dans toutes les régions du monde.

---

<sup>2</sup> Pour plus d'informations, voir le document de travail ICC 213/61, « Technology Development and Deployment to Address Climate Change » disponible sur le site [www.iccwbo.org](http://www.iccwbo.org).



## Déclaration de politique générale

***Encourager l'adaptation***<sup>3</sup> – L'adaptation au changement climatique est une priorité majeure car les effets de ce changement affecteront tant les activités des entreprises que les marchés sur lesquels elles opèrent et où vivent leurs employés et leurs clients, aussi bien dans les pays développés que, plus important encore, dans ceux en développement. La croissance économique engendrée par le commerce peut aussi contribuer à accroître la capacité d'ajustement au changement climatique des pays en développement et aider à orienter les technologies, les investissements et le savoir-faire nécessaires vers les régions les plus vulnérables.

***Le consensus mondial est au cœur de la solution*** – Les négociations actuelles en vue de la conclusion sous les auspices de la CCNUCC d'un accord pour l'après 2012 offrent une occasion de traiter ces questions en dégagant un consensus mondial sur des mesures efficaces contre le changement climatique tout en évitant les tensions entre les politiques commerciales et climatiques. La meilleure voie à suivre est sans aucun doute celle d'un accord cadre mondial pour l'après 2012, de grande ampleur et intégrant tous les émetteurs majeurs dans une approche à long terme visant à s'attaquer efficacement et coopérativement aux risques liés au changement climatique.

Il est impératif que les gouvernants tiennent compte des bénéfices conjugués du renforcement du système commercial multilatéral et de la mise en place d'un nouveau cadre mondial à long terme, efficace et de grande ampleur, permettant de gérer le changement climatique.

### **Conclusion**

ICC attache une importance fondamentale à ce que soit trouvée une solution mondiale au changement climatique, efficace à long terme, qui intègre tous les grands pays émetteurs et fonctionne dans le cadre de marchés ouverts et de règles commerciales, et elle est convaincue que les entreprises ont un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette solution. Le commerce et l'investissement ouverts sont un catalyseur primordial de l'accroissement substantiel de la diffusion des technologies et des financements nécessaires pour adopter des voies énergétiques plus durables et gérer le changement climatique tout en encourageant la croissance et le développement économiques.

⋮⋮⋮⋮⋮⋮⋮⋮

---

<sup>3</sup> Pour plus d'informations, voir le document de travail ICC 213/47, « Key Issues on Adaptation for Business » disponible sur le site [www.iccwbo.org](http://www.iccwbo.org).



Chambre de commerce internationale  
*L'organisation mondiale des entreprises*

## Déclaration de politique générale

### **À propos d'ICC**

ICC est l'organisation mondiale des entreprises. Elle est l'unique porte-parole reconnu de la communauté économique à s'exprimer au nom de tous les secteurs et de toutes les régions. Sa principale mission est de défendre un système mondial de commerce et d'investissement ouvert, ainsi que l'économie de marché, et d'aider les entreprises à relever les défis et saisir les opportunités de la mondialisation. Cadres et experts de ses entreprises membres travaillent à formuler le point de vue de la communauté économique, tant sur de grands problèmes touchant au commerce et à l'investissement que sur des sujets techniques essentiels. Fondée en 1919, ICC fédère aujourd'hui des milliers de sociétés et d'associations, dans 130 pays.